

SEANCE DU 31 AOUT 2016

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
8	8	8

Date de la convocation
03/08/2016

Date d'affichage
03/08/2016

Le trente et un aout deux mil seize à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de M. François CHAMPRENAULT, Maire.

Présents : François CHAMPRENAULT, Maire, Matthieu SAULGEOT, Elodie PORCHERET, Romain BERTRAND, Michel GUÉNOUX, Adeline ACHOTTE, Michèle LEMAIRE, Yves PORCHERET

Absents :
Absent excusé :

Secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal a examiné les dossiers suivants :

↳ Logements Communaux :

Après de nombreuses relances, l'architecte s'engageait le 4 juillet 2016, à remettre l'Avant-Projet Définitif au conseil le soir même. Cet engagement n'a pas été tenu. Malgré un recommandé précisant que la remise devait être effectué au plus tard le 14 juillet, l'APD n'a pu être remis au conseil et aux différents intervenants. Le dossier n'a pu être rendu complet pour la subvention Ambition Cote d'or.

Le projet proposé dépasse le budget, la subvention n'étant pas allouée, Le conseil décide à l'unanimité de reporter ce projet en attendant l'attribution de nouvelles subventions.

↳ Questions diverses :

Chaufferie

L'aménagement d'une nouvelle chaufferie a été décidé par l'unanimité par le conseil municipal.

La cuve de 2500 litres de la maison Hermann remplacera l'actuelle cuve.

Le local sera agrandi de façon à mettre la chaudière et la cuve (20 m² environ).

Un échange de terrain avec le voisin est à étudier.

Des devis vont être demandés aux entreprises et une demande de subvention au département dans le cadre de village côte d'or.

Cout estimé : 10 000 e environ subvention à 50 %

Le Maire,

François CHAMPRENAULT
Signature

Voirie de Thorizeau : la route sera fermé les 7 et 8 septembre 2016.

Captage d'eau : Bien que les analyses soit conformes, l'ARS recommande de mettre plus de chlore.

Décharge : face aux dépôts sauvages intempestifs, malgré le cadenas fermé. Le conseil municipal décide la fermeture de cette décharge. Les habitants ayant besoin de ce service sont priés de contactez le maire.

Baux communaux : un changement de noms est à prévoir au 1 janvier 2017.